

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240312-20-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2024

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le douze mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

N° 20/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 mars 2024

Objet de la délibération :

Aide à l'Office du Tourisme à destination de l'association des commerçants Acc'or

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	56
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	10
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	68

Résultat du vote	
- Pour :	68
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLON à Maxime GROSHENRY, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Vanessa DORDOR à Gérard COULET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Olivier DARD à Rémy PAUL, Christophe FAIVRE PIERRET à Nathalie LAURENT, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Jean-Claude STADELMANN à Jean-Claude GRENIER, Marc JACQUOT à Chantal MARAUX

Procuration

Suppléé(e)s

Joëlle MAURICE, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Florence PAUL, Jean-Marie DALOZ, Alain MONNIER, Henri BARBET, Pascal GOSSE, Patricia PAQUIEZ

Excusé(e)

Fabienne ARNOUX, Christine BREUILLON, Jean-Marc CARGNINO, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gérard MOUGIN, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'office de tourisme Destination Loue Lison souhaite accompagner les commerces à se développer sur le territoire. Cette volonté étant partagé avec la Communauté de Communes Loue Lison, cette dernière propose d'attribuer une subvention à l'office de tourisme Destination Loue Lison qui sera versé à l'association Acc'or pour financer leur nouvelle carte de fidélité qu'ils souhaitent étendre à tout le territoire.

Le projet consiste à mettre en place une nouvelle offre de fidélité pour les commerçants du territoire Loue Lison afin de développer le commerce local. C'est l'Office de tourisme destination Loue Lison qui porte le projet.

L'étude des documents et pièces justificatives fournis a confirmé l'intérêt de la Commission pour ce nouveau projet. La commission n°2 a reçu un avis positif de l'office de tourisme, et a auditionné le président de l'association Acc'Or, afin de mieux connaître le projet et a posé toutes les questions pour formuler un avis.

Le montant du projet s'élève à **32 376** euros hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi une subvention de **5.000,00€**.

Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique

Vu la demande d'aide formulée par l'association Acc'or **en partenariat avec l'associations des commerçants de Quingey**

Vu que tous les commerçants pourront bénéficier de ce dispositif selon leur volonté sur la période 2024/2026

Vu la volonté d'équité de traitement en faveur des futurs commerçants de la CCLL désirant adhérer à la nouvelle carte de fidélité afin que ceux-ci puissent bénéficier des mêmes avantages quant à la prise en charge **financière de l'installation des nouveaux** équipements

Vu l'ambition intercommunale de ce projet,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'allouer une aide à l'Office de tourisme à hauteur de 5.000,00 euros.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution d'aide entre la CCLL, le porteur et le bénéficiaire.

Fait et délibéré en séance, le 12.03.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

